



Focus sur

Le service de la **Loire** de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes

En bref

Le service départemental de la Loire se compose de 9 salariés oeuvrant sur un territoire représentant 6,9% de la superficie régionale et 10% de sa population.

Zoom sur l'équipe

Directrice Départementale : Emmanuelle Bruyère

Pôle administratif

Assistante départementale : Patricia Néel
Assistante opérationnelle : Sylvie Pougnet-Néel
Assistante opérationnelle : Aurélie Quinson

Pôle opérationnel

Ingénieur foncier : Frédéric Audier
Ingénieur foncier : Thomas Aumette
Conseiller foncier : Thomas Lange
Conseiller foncier : Jocelyn Millard
Conseiller Propriétés Rurales : Arthur Denis



Le Comité Technique Départemental

Le CTD est l'instance qui donne un avis sur l'ensemble des opérations foncières que la Safer réalise (achat, vente, location, ...).

Il examine toutes les candidatures et propose d'attribuer le foncier à celle qui lui paraît la plus pertinente pour le territoire. Cet avis est ensuite soumis à l'accord des représentants des Ministères en charge de l'Agriculture et des Finances. Il est composé de représentants des territoires ruraux (professionnels, collectivités, associations, ...).

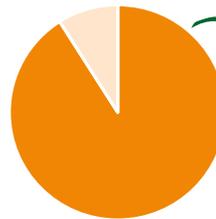
Il est présidé par un membre du Conseil d'administration de la Safer. **Dans la Loire, il s'agit de Bertrand Lapalus**, agriculteur sur la commune de Mably.

Mini lexique

DIA : La déclaration d'intention d'aliéner (DIA) est une formalité imposée à tout propriétaire qui souhaite vendre un bien immobilier situé sur une zone de préemption. Elle est destinée à informer avant la vente le titulaire du droit de préemption, afin que ce titulaire puisse faire valoir son droit de priorité pour l'acquisition du bien.

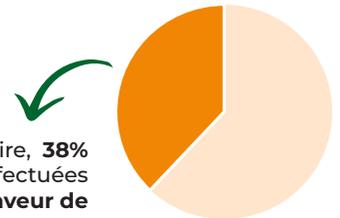
Un point sur les chiffres 2023

- **4 740 DIA reçues**
55 201 sur toute la région AuRA
- **112 rétrocessions effectuées**
1 698 sur toute la région AuRA



En 2023, dans la Loire, **91%** de la surface vendue par la Safer étaient destinées **pour l'agriculture**

dont **11% en Agriculture Biologique (AB)**



En 2023, dans la Loire, **38%** des rétrocessions effectuées étaient **en faveur de l'installation**

dont **47% hors cadre familial**